

Hyalinthe restait sec et glacé devant ses applications, et lui montrant les pas teurs protestants: « Ces messieurs m'attendent, dit-il, et je suis résolu à les suivre ! »

Il les suivit, en effet, jusqu'au mariage inclusivement; et peu après, le monde apprenait avec un douleur mêlée de dégoût l'union sacrilège du carme défrôqué avec la veuve Merriman, son ancienne et étrange catéchumène de Paris et de Versailles.

On connaît depuis ses tristes aventures, en Amérique, en Hollande, en Suisse principalement. Après six années de l'existence la plus extravagante et la plus tourmentée dans ce dernier pays, dont le séjour ne lui est plus possible, il a dû récemment quitter Genève, bafoué, sifflé, conspué; et ne sachant plus où se reposer sa tête ni sa progéniture, il est venu à Paris, ce vaste réceptacle de toutes les hontes et de toutes les misères, dans l'espoir d'y exploiter le scandale et d'y battre monnaie de son apostasie.

Il aurait voulu faire des conférences sur le mariage des prêtres, écadant ainsi au mystérieux et irrésistible besoin de tous les renégats et de tous les parjures de maximiser leur conduite et d'inventer après coup une philosophie justificative de leurs écartés.

Vous voyez d'ici l'ancien moine, tombé de la chaire de Notre-Dame sur les tréteaux d'un théâtre, nous faisant part de ses joies conjugales et préchant en langue rabélaïenne l'entière émancipation de la chair et la pleine liberté de l'incontinence!

Heureusement, il y a encore une certaine pudeur publique qui résiste à de pareilles exhibitions, et au nom de laquelle le ministre de l'intérieur a dû refuser à l'époux tonsuré de la veuve Merriman l'autorisation de blesser la conscience de tous ceux qui, naguère, il flétrissait les souillures qu'il prétend glorifier aujourd'hui.

Pourquoi donc ne voit-on jamais une femme honnête préconiser l'amour libre, un cœur chaste réhabiliter l'adultère, un prêtre pour réclamer le mariage dans le sacerdoce?

Pourquoi? Vous le devinez bien: c'est que la chute précède toujours la thèse et qu'on ne se fait libre-penseur que par besoin de justifier le libre-viveur.

(Figaro.) R. DE LONGUEVAL.

CHRONIQUE

Cinquante-deux habitants de la commune de St-Lothain (Jura), viennent d'adresser à la Chambre des députés, une pétition demandant l'exclusion des jésuites du territoire de la République. D'autres pétitions ayant la même objet et venant de divers départements du Midi, ont été adressées la semaine dernière à M. le président Grévy.

Le Pape, sur l'avis de plusieurs cardinaux, a ordonné de dresser un inventaire exact de tous les objets de valeur appartenant au Saint-Siège. Les objets sur lesquels, en cas de vacance du Saint-Siège, le gouvernement italien pourrait élever des prétentions, doivent être inventoriés à part. C'est le cardinal-secrétaire qui serait chargé de remettre au prochain Pape toutes ces valeurs.

La Post de Berlin, du 25 février, annonce qu'il est question dans les sphères gouvernementales, de proposer, à titre de mesures destinées à augmenter les recettes de l'Empire allemand, l'élévation des droits de douane sur les tabacs et le transfert des droits de timbre à l'Empire.

De Londres, on annonce la mort de John Oxenford, auteur et critique dramatique fort estimé, feuilletonniste du Times. Né en 1812, il avait étudié le droit, mais à peine entré au barreau, il s'adonna tout entier aux lettres. Ses débuts, quelques succès, favorablement accueillis, remontent à 1834. Depuis Oxenford se fit une grande notoriété théâtrale par ses adaptations des pièces du répertoire français. Parmi ses œuvres originales il faut citer sa première ligne *Three Killed*; il traduisit aussi plusieurs ouvrages allemands, entre autres l'autobiographie de Goethe et l'*Hellas* de Jacob. Son activité littéraire fut très-tendue. On a encore de lui plusieurs livrets d'opéras et un grand nombre de paroles pour des romances. Son titre de critique théâtral du Times lui donnait une grande influence sur le mouvement littéraire en Angleterre.

BULLETIN ECONOMIQUE

Traité de commerce entre la France et la Suisse, qui devait expirer le 23 novembre 1876 a dû être prorogé jusqu'au 10 août 1877.

On pense généralement qu'un nouveau délai sera nécessaire, car il est peu probable que les deux gouvernements parviennent à s'entendre dans les cinq mois restant encore à courir.

Les pourparlers entamés depuis quelque temps déjà sont cependant en pleine activité. La Commission générale chargée d'examiner les diverses questions relatives aux conventions commerciales, après s'être divisée en huit sous-commissions, a déposé ses rapports qui sont aujourd'hui entre les mains de M. le docteur Kern, ministre de la République helvétique à Paris.

Bien que ces documents n'aient pas encore été livrés à la publicité, on sait cependant qu'ils sont rédigés de manière à écarter toute augmentation de

droits aux frontières françaises. Telle est aussi la théorie qu'a cherché à faire prévaloir M. Steyer-Meyer, membre de la Commission générale, adjoint au docteur Kern pour l'examen et la discussion de tout ce qui concerne le renouvellement du traité.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La Ville de Roubaix et la Société de Mollins et Consorts

M. de Mollins ne nous en voudra pas, si nous avons tardé un jour à répondre sa lettre. Il nous manquait quelques renseignements complémentaires, quelques nouveaux chiffres, indispensables pour le faire utilement. Quoiqu'en dise notre contradicteur, nous nous efforçons, dans nos discussions, de nous entourer de documents aussi exacts et aussi complets que possible. Nous les prenons près des hommes qui nous paraissent les plus compétents, les plus impartiaux et les mieux renseignés. C'est, croyons-nous, le seul moyen pour le journaliste — qui ne peut être universel — de se rapprocher de la vérité.

Depuis le commencement de cette polémique, au cours de laquelle nous avons été amené à citer tant de faits et tant de détails, on n'a pu jusqu'ici contester que quelques chiffres peu importants, quant au fond de la question. Nous verrons tout à l'heure jusqu'à quel point ces chiffres eux-mêmes étaient inexacts.

La Société de Mollins — est-il nécessaire que nous le disions? — nous est absolument indifférente. Ce n'est certes pas la pensée de lui être désagréable qui nous a amené à examiner l'affaire proposée par elle à la ville. Partisan résolu de l'adjudication publique, pour ces sortes de travaux, nous avons regretté de voir la ville de Roubaix se dérober cette fois aux prescriptions légales, et nous avons alors recherché si les conditions faites par la Société étaient aussi avantageuses qu'on le prétendait, pour justifier cette faveur vraiment extraordinaire. La lettre de M. de Mollins ne nous semble pas avoir entamé bien profondément notre argumentation.

Nous avons dit que la Société se dissimulait de plus en plus sous un voile mystérieux. M. de Mollins nous répliqua avec grande assurance que « cette » allégation ne repose sur aucun fondement; la Société, ajoute-t-il, n'a jamais été plus vivante.

La Société est vivante: on nous le dit et nous devons le croire; pourquoi refuser alors aussi obstinément de nous en faire connaître les éléments? Où sont les garanties données au Conseil municipal? Tant qu'on ne nous donnera pas de noms, on n'aura pas le droit de nous dire que « notre allégation ne repose sur aucun fondement. » Oui, nous le répétons, la Société se dissimule sous un voile mystérieux, que M. de Mollins ne peut ou ne veut pas soulever.

M. de Mollins prétend qu'une location ne peut donner lieu à bénéfices? Pourquoi? Si une location est fixée d'après une valeur déterminée, si le coût des constructions reste en dessous de cette valeur, il y a bénéfice pour l'entrepreneur. Si nous en croyons M. de Mollins, nous devrions conclure que la Société à laquelle « il a l'honneur » de prêter son nom, va se lancer dans une mauvaise affaire; elle va bâtir dans les meilleures conditions du monde, pour louer sans bénéfice et vendre sans profit.

Avec un ton qui voudrait être fort ironique, M. de Mollins nous dit: « Vous » prenez dix francs comme base du » prix du terrain; invitez donc vos » philanthropes, puisque vous ne voulez pas nous en accorder, à venir » nous donner à ces prix les emplacements qui seront désignés par l'administration et l'instruction publique. »

Le chiffre de dix francs est celui du rapporteur de la Commission des écoles, dans sa comparaison du coût de l'école de l'Épeule avec celui des nouvelles écoles.

Nous nous rappelons, qu'il y a quelques mois à peine, la Ville a acheté à M. Moise Rogier, conseiller municipal, un terrain pour une école, dans un des quartiers populeux, au prix de dix à onze francs le mètre carré. Le terrain de l'Épeule, don d'un philanthrope, a coûté moins cher.

Avant d'entrer dans la discussion des chiffres de M. de Mollins, nous devons faire remarquer qu'il passe sous silence les 68 mètres carrés de superficie bâtis, que l'école de l'Épeule possède en plus que les nouvelles écoles. A 100 francs le mètre carré, nous obtenons bien les 6,800 francs que nous indiquons dans un article précédent.

La galerie de l'Épeule vaut au moins 7,000 francs.

On a dit au Conseil municipal que la toiture devant couvrir le trottoir autour de la cour coûterait à l'entrepre-

neur 1500 francs. Nous avons accepté ce chiffre. Pourtant, une toiture en bonnes pannes du pays, recouvrant le trottoir, coûtera environ 5 francs le mètre carré. En supposant que la toiture dépasse le trottoir de 50 centimètres, nous aurons: 65 x 3 m. 50 = 227 m. 50.

227 m. 50 à 5 francs, nous donnent 1132.50.

En admettant que le trottoir ait 3 m. de largeur, et, comme le dit M. de Mollins, 65 m. de développement, nous avons une surface de 195 m. carrés pavés en briques de champ.

Le pavement en briques de champ coûte 2.80 le m²; 195 x 2.80, soit une somme de 546 francs.

1500 francs plus 546 = 2046. Donc, la comparaison de la galerie et du trottoir couvert nous donne en chiffres ronds les 5,000 francs que M. de Mollins conteste.

Voilà déjà deux chiffres que nous pouvons maintenir: 6800 et 5000 francs.

En lisant au Conseil municipal le devis descriptif sommaire, on n'a parlé que de planchers en 4/4. Tant mieux s'ils sont en 5/4. Mais entre deux planchers de 5/4, l'un avec gîte en chêne, l'autre avec gîte en sapin, il y a loin d'y avoir une différence de mille francs.

Les gîtes sont toujours placés à 33 cent. de distance de centre en centre, soit, pour 9 m. de largeur intérieure, 27 gîtes sur 28 m., longueur intérieure des écoles à construire, soit en tout 756 m. de longueur.

En chêne 8/11: 756 m. à 4,05 le mètre courant (120 francs le mètre cube) = 793.80.

En sapin 7/18: 756 à 88 c. le mètre courant compris pose (70 francs le mètre cube) = 665,28, soit une différence de 793,80 — 665,28 = 128,52.

Nous sommes loin des 1000 francs de M. de Mollins.

La différence entre un plancher de 5/4 à l'étage et un de 4/4 ne serait, selon lui, que de 75 francs. Mais M. de Mollins a oublié la différence entre un gîte en madriers et un gîte en battins, entre les sommiers armés et ceux supportés par des colonnes, entre des sommiers écartés de 4 mètres de centre en centre et ceux rapprochés de 2 m. 65 aussi de centre en centre.

A ce propos, on ne peut s'empêcher de sourire en voyant notre contradicteur réduit à employer comme argument la phrase suivante: « L'espacement des poutres n'est pas de 4 m.; il n'est que de 3 m. 70. » Or, il feint de ne pas avoir compris qu'en disant que ces poutres étaient espacées de 4 m. en 4 m., et en les comparant à d'autres se trouvant à une distance de 2 m. 65 de centre en centre, nous comptons ces 4 m. de centre en centre.

Les poutres ayant une largeur de 30 c. sont espacées de 3 m. 70, tout en se trouvant à 4 m. de centre en centre.

M. de Mollins ne parle pas non plus de la différence d'épaisseur des murs et des séparations de classes, des pavés en grès au lieu de briques de champ.

A l'école de l'Épeule, il y aura pour environ 2,500 francs de pierres blanches.

Le ministre de la guerre vient de remanier, en le simplifiant considérablement, le programme des examens qu'ont à subir les candidats au grade d'officier dans l'armée territoriale. Il en a éliminé tout ce qui avait trait à l'artillerie, à la fortification de campagne à la théorie du tir, ainsi qu'aux règlements, il est vraisemblablement, sur le service intérieur et sur le service des armées en campagne.

Voici le résumé du nouveau programme pour l'infanterie.

Règlement sur le service dans les places de guerre et villes de garnison: garde, rondes, patrouilles et honneurs.

Topographie: Lecture des cartes; signes conventionnels et échelles.

Administration: Lois sur le recrutement et l'organisation générale de l'armée, règlements relatifs à l'administration des compagnies;

Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne.

Règlements sur les manœuvres, jusqu'à l'école de compagnie inclusivement.

Pour les autres armes, le programme comprend les matières correspondantes à celles que nous venons d'énumérer.

Voici le détail des travaux de première urgence à faire pour préparer l'abaissement des tarifs intérieurs des dépêches télégraphiques, tarifs que nous indiquons, hier, dans l'usage de nos informations de la dernière heure:

Un fil supplémentaire de Paris-Lyon;

Un autre fil supplémentaire de Paris-Lyon, pour relier à Paris, Valence et Grenoble, qui ne communiquent aujourd'hui que par l'intermédiaire de Lyon;

Un fil supplémentaire de Paris-Marseille;

Un autre fil supplémentaire de Paris-Marseille, pour relier à Paris, Toulon et Avignon, lesquels ne communiquent

actuellement que par l'intermédiaire de Marseille.

Établissement de nouveaux fils pour relier directement à Paris, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Cambrai, Roubaix, Tourcoing, Soissons, soit 900 kilomètres de fil à poser;

Un fil supplémentaire de Paris au Havre;

Un fil reliant à Paris le groupe des bureaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, dont la correspondance est transmise par l'intermédiaire de Toulouse;

Un fil direct de Paris à Angoulême; Réseau pneumatique de Paris; Ligne pneumatique de Marseille.

Ces divers travaux dits de première urgence devront être effectués avant l'application de la loi, par conséquent avant le 1er janvier 1878.

On se plaint beaucoup de l'état d'arrêt de l'horloge de l'église de Notre-Dame qui, depuis trois mois, n'a plus d'aiguille.

Un domestique de M. Agache, marchand de charbons, au Chemin des Mottes, se trouvant samedi à Roncq, le regret d'un habitant de cette commune une pièce de 20 francs au lieu de 5 centimes qu'on devait lui remettre. Le domestique n'eut rien de plus pressé que d'en venir faire la déclaration au bureau de police, offrant d'y déposer la pièce.

Un individu, qu'on dit être cordonnier, se trouvait dans un cabaret de la rue de la Station, hier soir vers 6 heures, à Tourcoing.

Il demanda au maître de la maison, la somme de 20 francs, nécessaire, disait-il, pour un voyage à faire à Paris.

En place de la somme il obtint un refus, c'était naturel. Mais ce peu de confiance du cabaretier aigrit notre homme, et à tel point, qu'il ne put contenir son dépit et se mit à faire vacarme.

Impatient, le cabaretier voulut l'expulser de son établissement, et pour cela le poussa si malheureusement, que le cordonnier s'en alla donner de la tête dans les vitres de la porte.

Il en résulta une large blessure au cou.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, la chute dans un puits, d'une femme de la rue du Tilleul.

Un accident de même nature est arrivé hier, dans le même quartier, à une cabaretière, nommée Scalbert.

Voulant remettre la corde sur la manivelle du puits, elle était montée sur la margelle haute d'environ 80 centimètres. Perdant tout-à-coup l'équilibre, la femme Scalbert fut précipitée dans le puits.

Attirés par ses cris, des voisins accoururent et l'en retirèrent promptement.

Hier, mardi, vers dix heures du matin, un homme est tombé mort rue Sainte-Catherine, à Lille, dans le cabaret connu sous l'enseigne du *Roi de Pologne*; cet homme, qui est célibataire, habitait une chambre dans une maison voisine de l'église Sainte-Catherine.

On annonce la mort de M. le docteur Caudemont.

Originaire de Lille, où sa famille réside encore, M. Caudemont, une fois ses études médicales terminées, s'était fixé à Paris, où, par des travaux spéciaux très-remarquables, sur la lithotritie, il avait acquis une réputation méritée.

Par décision ministérielle du 23 février 1877, M. Cornat, général de division, est nommé au commandement de la 2e division de cavalerie.

Le ministre de la guerre vient de remanier, en le simplifiant considérablement, le programme des examens qu'ont à subir les candidats au grade d'officier dans l'armée territoriale. Il en a éliminé tout ce qui avait trait à l'artillerie, à la fortification de campagne à la théorie du tir, ainsi qu'aux règlements, il est vraisemblablement, sur le service intérieur et sur le service des armées en campagne.

Voici le résumé du nouveau programme pour l'infanterie.

Règlement sur le service dans les places de guerre et villes de garnison: garde, rondes, patrouilles et honneurs.

Topographie: Lecture des cartes; signes conventionnels et échelles.

Administration: Lois sur le recrutement et l'organisation générale de l'armée, règlements relatifs à l'administration des compagnies;

Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne.

Règlements sur les manœuvres, jusqu'à l'école de compagnie inclusivement.

Pour les autres armes, le programme comprend les matières correspondantes à celles que nous venons d'énumérer.

Voici le détail des travaux de première urgence à faire pour préparer l'abaissement des tarifs intérieurs des dépêches télégraphiques, tarifs que nous indiquons, hier, dans l'usage de nos informations de la dernière heure:

Un fil supplémentaire de Paris-Lyon;

Un autre fil supplémentaire de Paris-Lyon, pour relier à Paris, Valence et Grenoble, qui ne communiquent aujourd'hui que par l'intermédiaire de Lyon;

Un fil supplémentaire de Paris-Marseille;

Un autre fil supplémentaire de Paris-Marseille, pour relier à Paris, Toulon et Avignon, lesquels ne communiquent

actuellement que par l'intermédiaire de Marseille.

Établissement de nouveaux fils pour relier directement à Paris, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Cambrai, Roubaix, Tourcoing, Soissons, soit 900 kilomètres de fil à poser;

Un fil supplémentaire de Paris au Havre;

Un fil reliant à Paris le groupe des bureaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, dont la correspondance est transmise par l'intermédiaire de Toulouse;

Un fil direct de Paris à Angoulême; Réseau pneumatique de Paris; Ligne pneumatique de Marseille.

Ces divers travaux dits de première urgence devront être effectués avant l'application de la loi, par conséquent avant le 1er janvier 1878.

Les funérailles de M. de Staplandé auront lieu, à Bergues, après-demain vendredi, à onze heures et demie du matin.

Nous rappelons aux blessés de 1870-1871 que les commissions de réforme se réuniront, pour la dernière fois, à Lille, le 12 mars; à Valenciennes, le 9.

Tous les anciens militaires qui croient avoir droit à la gratification ou à la pension doivent se présenter à l'une de ces deux commissions.

L'éclipse de lune du mardi 27 février. — Il y a longtemps sans nul doute que les amateurs de phénomènes astronomiques n'ont eu à examiner une éclipse aussi curieuse que celle d'hier soir.

Dès sept heures, les nuages amoncés dans la soirée s'éloignèrent et l'étoile, dont le centre portait comme une large tâche rougeâtre, apparaissait sanglant et morne. Il ne donnait plus aucun rayon lumineux, quoiqu'il fut entièrement visible.

A huit heures, l'astre obscurci et comme malade commençait à dégager son disque brillant. La partie tournée vers le nord reprenait tout à coup, vers huit heures vingt minutes, un éclat bien plus vif qu'à l'ordinaire. Le contraste de la tâche voisine rendait la lumière de la portion éclairée d'un blanc bleuâtre du plus singulier effet. La lune paraissait alors avoir trois couleurs: le rouge vers le bord supérieur, une couleur roussâtre indécise vers le milieu, et enfin, à son bord inférieur, un croissant étincelant de la couleur que nous venons de décrire.

Enfin, un quart d'heure plus tard, l'est d'S qui formait la ligne de séparation de l'ombre et de la lumière se rectifiait insensiblement, et, un peu avant neuf heures, il ne restait plus sur la surface brillante de l'astre qu'une légère échancrure grise dont la couleur a persisté jusqu'au dernier moment.

L'ASSASSINAT DE SAINT-OMER. — L'autopsie du cadavre a été faite dans la maison même du crime. Nous ne croyons pas que d'autres blessures aient été découvertes autre part qu'à la tête et au cou.

On est généralement de plus en plus convaincu que l'assassin devait être un courtour des habitudes de la victime et connaître parfaitement la disposition intérieure de la maison.

On dit qu'un enfant avait vu vers six heures un quart, un homme se laver tranquillement les mains dans le ruisseau en face de la maison. On a dit encore que la victime avait été baillonnée, que le criminel lui avait arraché de force les bagues des doigts; tous ces renseignements (le dernier au moins) sont faux.

Dans l'après-midi, la foule se disputait les nouvelles. Il est arrivé que par hasard deux gendarmes amenèrent samedi au palais de justice un homme bien mis descendant du train de suite le bruit a couru que l'assassin était arrêté et que c'était ce jeune homme. On avait tout simplement confondu avec celui qui, dernièrement, a tiré sur sa maîtresse à Calais.

L'imagination du public avait beau jeu. Dès le soir, on s'annonçait par des coups de quatre arrestations. On affirmait même que l'assassin s'était noyé dans les fossés de la porte d'Arras. L'émotion a été d'autant plus grande à Saint-Omer que depuis longtemps notre ville n'a pu être témoin d'un drame aussi affreux. Il faut remonter à une vingtaine d'années pour retrouver le meurtre d'un de nos concitoyens par un Anglais, au coin de l'ancienne rue des Pavés.

Ce matin, à dix heures, ont eu lieu, à Notre-Dame, les funérailles de la malheureuse victime. La réunion a eu lieu à la maison du crime; les abords ont été encombrés par la foule au milieu de laquelle on entendait encore les commentaires les plus disparates.

Le cercueil, chargé de couronnes blanches, était entouré de demoiselles en deuil portant aussi des couronnes.

Le deuil était conduit par le frère de la victime, homme à cheveux blancs; quelques parents, qui avaient immédiatement puis venant: M. le maire et M. le procureur de la République, et une foule de personnes notables de la ville.

La cathédrale était tendue de deuil. Le cercueil a été déposé sous le grand catalafue.

Le 23 courant, vers huit heures du soir, un incendie dont la cause est inconnue, a détruit une grange appartenant à M. Baudin Pierre, cultivateur à Pailencourt.

Une dépêche de Dunkerque, informe qu'on a trouvé sur le bord d'un canal (la dépêche, dans son lacanisme, ne dit pas quel canal) le cadavre d'une femme assassinée. Elle portait deux coups de couteau dans la poitrine, à la hauteur du sein gauche.

Deux individus qu'on soupçonne être les meurtriers, ont été arrêtés. Une enquête est ouverte.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 février. — Josephine Lecomte, rue de la Perche, 19. — Anna Quantin, rue St-André, 3. — Henri Marsal, rue du Pile, cour Ombre, 6. — Eugénie Fer-

rière, rue de la Vieille-Abreuvoir, 31. — Léonie Volter, rue de la Perche, 17. — Clémence Vantheemsche, rue d'Arcole, cité St-Léon, 16. — René Delbart, rue de l'Arc, impasse Mazargan. — Marie Vanbaver, rue de la Limite. — Marie Caucheteur, place du Tréhon, 7. — Joseph Durasse, rue St-Vincent-de-Paul, 28. — Joseph Meus, rue d'Italie. — Clémentine Puls, rue de la Chaussée, 12. — Alfred Perche, boulevard de Paris, 2. — Rosalie Weymans, rue de la Paix, cour Deboosère, 4. — Blanche Vanweydevelde, rue des Anges, 16. — André Brunin, rue de Magenta, 7. — Marie Dejaegère, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 février. — Edouard Meirman, 11 mois, rue de la Paix, cour Deboosère, 9. — Constantin Delespaul, 62 ans, tisserand, rue de la Paix, cour Lefebvre, 19. — Angèle Decottignies, 15 jours, rue des Arts, 135. — Maria Soyer, 39 ans, ménagère, rue Decremez, 92. — Jules Parsy, 6 mois, rue du Ghemin-de-Fer. — Maria Vanderheeren, 30 ans, sans profession, rue des Arts, 95. — Sophie Duart, 19 jours, rue de la Promenade, 31, bis. — Émile Declercq, 74 ans, journalier, dans le canal de canal de Roubaix. — Agapite Leplat, 60 ans, rentier, rue de Lannoy. — Albert Provost, 1 an, au chemin des Cousteaux, 4.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Marguerite Tharin, rue Saint-Jacques. — Laure Villays, rue des Molles-Brigues.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 février. — Sophie Wagner, 66 ans, sans profession, rue de Louis Clarisse, à l'Hôtel-Dieu. — Scholastique Seloise, 71 ans 7 mois 15 jours, veuve de André Vynck, à la Croix-Rouge.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27